



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse:</b>	24.09.2024
<b>Titre du projet du marché:</b>	N01.06 MP-140007 - ENG Goulet Coppet-Nyon - APR photovoltaïque phase AP (ID 10682)
<b>Forme / genre de mise en concurrence:</b>	Appel d'offres avec cahier es charges détaillé
<b>ID du projet:</b>	#3074
<b>N° de la publication SIMAP:</b>	#3074-01
<b>Date de publication SIMAP:</b>	02.09.2024
<b>Adjudicateur:</b>	Office fédéral des routes OF ROU, Division Infrastructure routière Ouest, filiale Estavayer-le-Lac, Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac, tél. +41584618711, e-mail marchespublics.estavayer@astra.admin.ch
<b>Organisateur:</b>	Office fédéral des routes OFROU, Division Infrastructure routière Ouest, filiale Estavayer-le-Lac, Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac, tél. +41584618711, e-mail marchespublics.estavayer@astra.admin.ch
<b>Inscription:</b>	Sur simap, pas de délai.
<b>Visite:</b>	Pas de visite prévue.
<b>Questions:</b>	23/09/2024, sur simap.
<b>Rendu documents:</b>	14/10/2024 à 23h59, timbre postal faisant foi.  Deux exemplaires papier, deux clés USB.
<b>Rendu maquette:</b>	Pas de maquette à rendre.
<b>Type de procédure:</b>	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
<b>Genre de prestations / type de mandats:</b>	CPV principal  71300000 Services d'ingénierie  Ingénieur EL

<b>Description détaillée des prestations / du projet:</b>	<p>L'OFROU est porteur des projets« Suppression Goulet Vengeron - Coppet 3ème voie» et« Suppression Goulet Coppet - Nyon 3ème voie», ci-après dénommés « projet VCN ». Ils visent à l'élimination des goulets d'étranglement par la création d'une troisième voie sur la route nationale N01 sur le secteur Vengeron-CoppetNyon, entre le km 14.485 et 33.450.</p> <p>Le projet VCN a fait l'objet d'un Concept global de maintenance (EK) et d'un Projet général (GP). Le présent mandat concerne les prestations d'auteur de projet photovoltaïque pour la phase AP (Projet définitif).</p> <p>Les principales prestations prévues sont la réalisation d'un concept photovoltaïque en phase AP et l'appui proactif ainsi que la coordination avec tous les acteurs du projet VCN.</p>
<b>Communauté de mandataires:</b>	Admise.
<b>Sous-traitance:</b>	Admise. Max. 50% des prestations.
<b>Mandataires préimpliqués:</b>	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
<b>Comité d'évaluation ou Jury:</b>	Pas mentionné. L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 3.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.
<b>Conditions de participation:</b>	Engagement sur l'honneur.
<b>Critères d'aptitude:</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Capacité technique du soumissionnaire</li><li>2. Capacité économique et financière du soumissionnaire</li><li>3. Aptitudes et disponibilités des personnes-clés</li></ol>
<b>Critères d'adjudication / de sélection:</b>	<p>C1 : Compétences et références des personnes-clés 40%</p> <p>C2 : Analyse des tâches, des risques et de la durabilité, proposition de marche à suivre, concept de gestion de la qualité, plausibilité de l'offre, caractère innovant 30%</p> <p>C3 : Prix 30%, notation selon méthode linéaire OFROU</p> <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.</p>
<b>Indemnités / prix:</b>	Pas d'indemnité pour la remise de l'offre.

## Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

### Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA(2022) et à l'art.21a OMP(1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP(2019).
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022).
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées. C'est par défaut l'art.11 al.1 LDA qui s'applique.

### Manques de l'appel d'offres:

- Les membres du comité d'évaluation sont soumis à des déclaration d'impartialité (art.3.al.2 OMP). Toutefois, il n'est pas précisé s'il y a au moins trois membres et si ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée des offres.

### Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr regrette que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage ne bénéficie pas d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

### Évaluation de l'OMPr:



---

**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

Conférence Romande c  
d'Ingénieurs